



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2023

## Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 21

Excusés : 7

Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-trois et le 2 octobre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 25 septembre deux mil vingt-trois.

**Présents :** Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Marie-Aude PEZERIL, Stéphane MARLOT, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Julien DETREZ, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Frédéric SABATIER, Frank SULTAN, Magali BARBEAU, Sophie LAMBERT, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Bernadette BONZOM, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

## **Excusés avec pouvoir :**

Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Catherine STEKELOROM,

Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL,

Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Monsieur Julien DETREZ,

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,

Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET,

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO,

Monsieur Roger BERNET a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL,

## **Absents :**

Madame Claudine DE RIVAS

Monsieur Frank SULTAN est arrivé à 19h02.

**Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20231002-DEL2023-79-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2023

### DCM N°2023-79 : Éducation – Présentation du règlement de fonctionnement de l'Espace jeunes

**Rapporteur : Mireille GOYET**

L'engagement de la Ville de Saint-Mitre-les-Remparts vise à impliquer la jeunesse au cœur de la politique municipale. L'une des priorités est d'accompagner les familles, d'aider chaque jeune à se construire et à devenir un citoyen engagé, épanoui, libre de penser.

Ainsi, au sein de la Maison de la Jeunesse, l'ESPACE JEUNES ouvre ses portes.

Afin de répondre au mieux aux besoins de la population, une action expérimentale est proposée, de septembre à décembre 2023. Elle a pour objectif de préfigurer la future offre d'accueil, de loisirs et d'information jeunesse en impulsant une démarche d'implication et d'expression citoyenne.

Le projet, dont une première expérimentation de septembre à décembre sera co-financée par la CAF13, s'adresse aux jeunes de 12 (en 6<sup>ème</sup> en septembre) à 25 ans révolus, habitant sur le territoire de la Convention Territoriale Globale signée par la Ville avec la CAF13. La priorité est donnée aux jeunes de Saint-Mitre-les-Remparts. Les adolescents des communes voisines de la CTG peuvent être accueillis dans la limite des places disponibles.

L'expérimentation au sein de l'Espace Jeunes se décline en deux offres :

- Un accueil collectif les mercredis et pendant les vacances scolaires (selon le calendrier d'ouverture) de 14h à 17h30, sur inscription limitée à 15 places.
- Des temps d'accueil et d'écoute confidentiels individuels, sur rendez-vous les mardis, jeudis et vendredis de 16h00 à 18h00.

#### **L'exposé du rapporteur entendu,**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales,

**Vu** la notification de la CAF des Bouches du Rhône en date du 2 juin 2023 accordant une subvention de 4200 € pour organiser un accueil des jeunes de 12 à 25 ans de septembre à décembre 2023,

**Considérant** que la municipalité souhaite mettre en place des accueils collectifs et individuels en direction des jeunes ,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20231002-DEL2023-79-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2023  
Date de réception préfecture : 05/10/2023



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2023

**Le Conseil municipal, à la majorité, avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTION (Bernadette BONZOM).**

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement de l'espace jeune, tel que porté en annexe.

**PRECISE** que ce « règlement de fonctionnement » entrera en vigueur à la rentrée de septembre 2023.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de séance,  
Catherine STEKELOROM**

**Le Maire,  
Vincent GOYET**

